

Règlement graphique - planche nord

Version arrêté

Zones et secteurs

- UG1 : secteur mixte en tissu ancien
- UG2 : secteur mixte en tissu contemporain
- UG3 : secteur de jardins vivriers
- UE : grands équipements collectifs
- UT : activités de loisirs et de tourisme
- UTI : activités de loisirs et de tourisme (HLL)
- UX : activités artisanales
- UXR : activités en secteur résidentiel
- 1AU : zone à urbaniser ouverte à vocation mixte
- Ac : secteur agricole constructible (dit logement)
- Ab : secteur agricole constructible
- At : secteur agricole touristique
- Aj : secteur de jardins vivriers
- N : zone naturelle
- Np : secteur naturel protégé

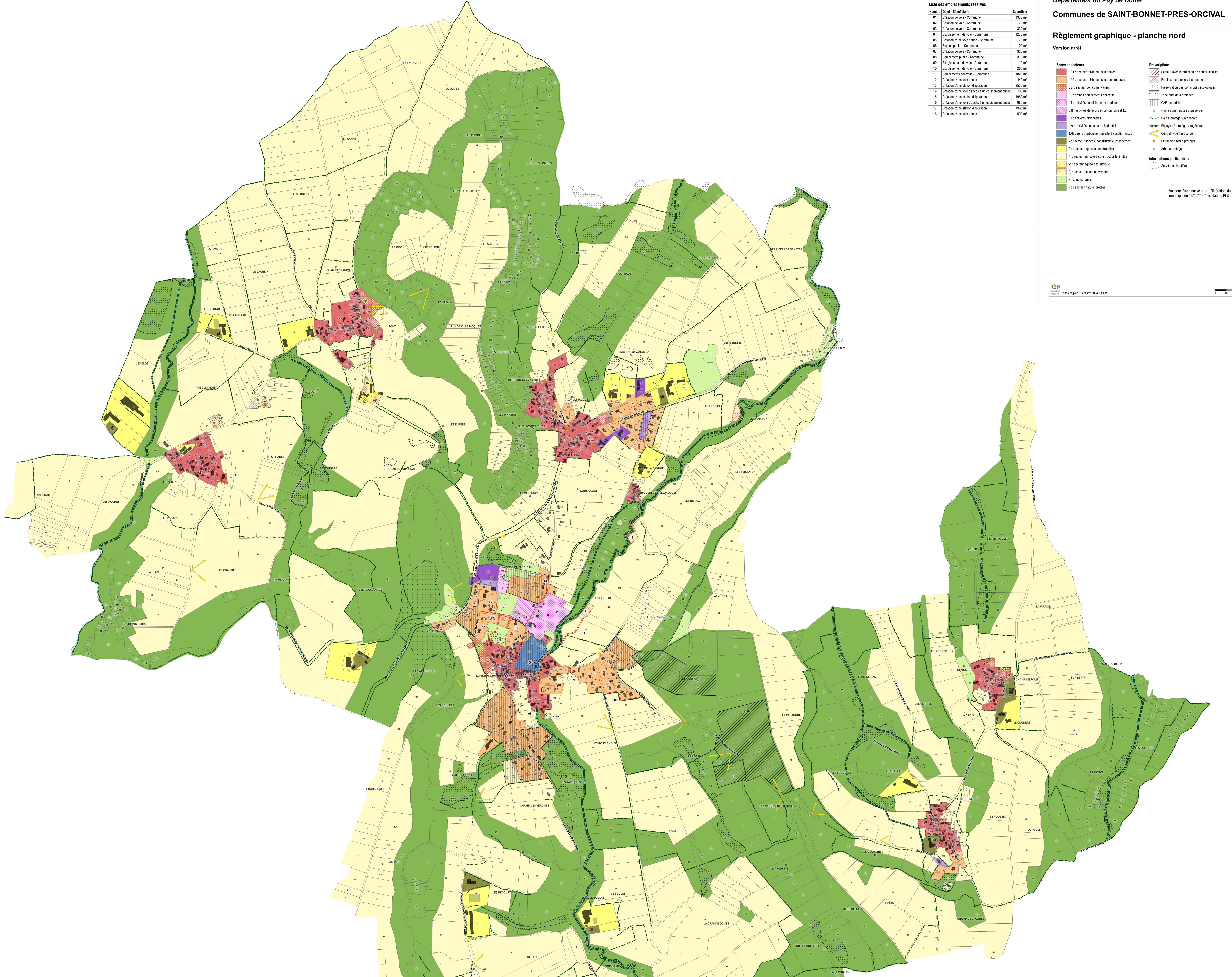
Prescriptions

- Secteur avec interdiction de constructibilité
- Emplacement réservé (et numéro)
- Préservation des continuités écologiques
- Zone humide à protéger
- DAP sectorielle
- vitrine commerciale à préserver
- Haie à protéger / régénérer
- Ripisylvie à protéger / régénérer
- Cône de vue à préserver
- Patrimoine bâti à protéger
- Arbres à protéger

Informations particulières

- Servitude cimetièrre

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal de 13/12/2024 arrêtant le PLU



Numéro	Objet - Bénéficiaire	Superficie
01	Création de voie - Commune	1530 m²
02	Création de voie - Commune	170 m²
03	Création de voie - Commune	330 m²
04	Élargissement de voie - Commune	1230 m²
05	Création d'une voie douce - Commune	170 m²
06	Espace public - Commune	100 m²
07	Création de voie - Commune	350 m²
08	Équipement public - Commune	310 m²
09	Élargissement de voie - Commune	110 m²
10	Élargissement de voie - Commune	260 m²
11	Équipements collectifs - Commune	1020 m²
12	Création d'une voie douce	440 m²
13	Création d'une station d'épuration	2550 m²
14	Création d'une voie d'accès à un équipement public	700 m²
15	Création d'une station d'épuration	1980 m²
16	Création d'une voie d'accès à un équipement public	980 m²
17	Création d'une station d'épuration	1980 m²
18	Création d'une voie douce	500 m²

Règlement graphique - planche sud

Version arrêt

- ### Zones et secteurs

 - U01 : secteur mixte en tissu ancien
 - U02 : secteur mixte en tissu contemporain
 - U03 : secteur de jardins viciers
 - UE : grands équipements collectifs
 - UT : activités de loisirs et de tourisme
 - UX : activités artisanales
 - YU : activités en secteur résidentiel
 - 1AU : zone à urbaniser ouverte à vocation mixte
 - Ac : secteur agricole constructible (dit logement)
 - Ab : secteur agricole constructible
 - Ai : secteur agricole à constructibilité limitée
 - At : secteur agricole touristique
 - Aj : secteur de jardins viciers
 - N : zone naturelle
 - Np : secteur naturel protégé

Prescriptions

 - Secteur avec interdiction de constructibilité
 - Emplacement réservé (et numéros)
 - Préservation des contraintes écologiques
 - Zone humide à protéger
 - DAP secteur à
 - voirie commerciale à préserver
 - Hase à protéger / régénérer
 - Ripaysse à protéger / régénérer
 - Cône de vue à préserver
 - Patrimoine bâti à protéger
 - Actes à protéger

Informations particulières

 - Services communaux

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 13/12/2024 arrêtant le PLU

IGN
Service National
de l'Information
Géographique
et Cadastre
Fond de plan : Cadastre 2024, DGFIP

0 50 100 m

N



Liste des emplacements réservés		
Numéro	Objet - Beneficiaire	Superficie
01	Création de voie - Commune	1330 m ²
02	Création de voie - Commune	170 m ²
03	Création de voie - Commune	530 m ²
04	Elargissement de voie - Commune	1280 m ²
05	Création d'une vialle d'accès - Commune	170 m ²
06	Espace public - Commune	100 m ²
07	Création de voie - Commune	350 m ²
08	Équipement public - Commune	310 m ²
09	Elargissement de voie - Commune	110 m ²
10	Elargissement de voie - Commune	120 m ²
11	Équipements collectifs - Commune	260 m ²
12	Création d'une vialle d'accès	440 m ²
13	Création d'une station d'épuration	2550 m ²
14	Création d'une voie d'accès à un équipement public	700 m ²
15	Création d'une station d'épuration	1680 m ²
16	Création d'une voie d'accès à un équipement public	980 m ²
17	Création d'une station d'épuration	1590 m ²
18	Création d'une voie d'accès	450 m ²